

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **14**
- Présents : **13**
- Absent excusé : François VILLIEN (pouvoir à Irène MAURIN)
- Secrétaire de séance : Anthony CELERIEN
- Président de séance : Christophe MANZO, Maire

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2021**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2021 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

I. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- M. le Maire annonce la prise de fonction de M. Sébastien BRET au poste de Conseiller délégué aux Finances.

M. Daniel GIROUD demande à faire partie de la Commission Finances.

La Commission Finances se compose donc ainsi :

- Sébastien BRET
- Anthony CELERIEN
- Daniel GIROUD
- David LAMANDE
- Irène MAURIN

- Plan de relance / continuité pédagogique

Le dossier de candidature de la commune, dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, a été accepté par l'Académie de Grenoble. Une convention est en cours de réalisation, avant l'engagement effectif des dépenses qui porteront sur du matériel informatique pour l'école.

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE

Intercommunalité

- CR des bureaux de l'Agglo des 17 et 31/05/2021

Les discussions étaient axées sur le projet de territoire et sur la préparation du PLH.

La prochaine réunion de la Commission Environnement est fixée au 09/06/2021.

Les membres du Conseil Municipal se sont inscrits aux Commissions intercommunales :

COMMISSION	ELU
Démocratie locale et lien entre les communes	Christophe MANZO
Culture	Samuel BEDOUIN
Environnement	Michel THIVOLLE
Famille	MAURIN Irène
Aménagement	CELERIEN Anthony
Ressources et moyens	Christophe MANZO
Développement	LAMANDE David
Sports	BRET Sébastien

Urbanisme

– CR des bureaux de l'Agglo des 17 et 31/05/2021

Le passage à l'Agglo induit un changement de logiciel pour le SIG (cadastre). 2 journées de formation sont prévues à Montélimar et en mairie (le 18 et le 22/06).

Personnel

– Renouvellement du contrat d'un agent contractuel de remplacement

Le Maire rappelle le fonctionnement actuel du secrétariat : un agent contractuel a été recruté en CDD d'une durée de 1 an (du 9 juin 2020 au 9 juin 2021) afin de remplacer l'agent titulaire du poste de directrice du périscolaire et du poste de secrétaire d'accueil de la mairie, actuellement en congé parental. Son congé étant prolongé jusqu'au 5 février 2022, il convient de renouveler le contrat de l'agent contractuel de remplacement afin de pallier à cette absence.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le Maire explique que la délibération n° 396-2019 du 23 mai 2019, relative à l'institution des IHTS doit être complétée en intégrant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants :

Filière	Emplois
Administrative	- secrétaire d'accueil - responsable de la Maison des Lettres - secrétaire générale de mairie
Technique	- responsable des services techniques - agent technique polyvalent
Scolaire et périscolaire	- ATSEM - directrice du CLSH - animatrice du CLSH
Culturelle	- ATEA (professeurs de musique)

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Rencontre avec les agents

Le 18/06, les élus et les agents se rencontreront autour d'un verre comme chaque année avant les congés d'été.

Administration générale

– Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes avec la Préfecture

La commune change actuellement de prestataire pour les logiciels de gestion financière et de gestion de la population notamment. L'opérateur de transmission électronique des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État change également.

Il convient alors de signer un avenant avec les services de la Préfecture afin de valider ce changement d'opérateur.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin

La commune a lancé un appel à bénévoles pour la tenue des bureaux de vote. 4 volontaires se sont déclarés pour le moment.

– Recensement de la population 2022

La campagne initialement prévue en 2021 a été repoussée du fait des restrictions sanitaires en vigueur. Pour 2022, l'agent coordinateur reste Patricia PLUMEL, et l' élu référent est Michel THIVOLLE.

– Calendrier municipal

Prochaine Commission Générale le 21/06

Prochain Conseil Municipal le 05/07

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Les défibrillateurs récemment acquis seront installés le 08/06 (1 aux vestiaires du stade et 1 devant la salle des fêtes). Une formation sera dispensée aux élus et aux habitants qui le souhaitent. Les dates seront communiquées prochainement par le biais des canaux habituels de diffusion.

- Entretien de la commune
Le passage de l'épaveuse sur les chemins communaux a eu lieu la semaine 22, soit du 31/05 au 04/06.
Les déchets verts situés au stade ont été évacués vers un centre de méthanisation.
Il est rappelé aux particuliers qu'il est interdit d'utiliser cet espace pour leurs propres déchets. Ils sont invités à se rendre en déchèteries à cet effet.
D'autre part, les élus indiquent que l'entretien des espaces verts de la commune fait l'objet d'un programme défini sur plusieurs semaines, et que certains imprévus (panne dans un bâtiment, etc.) amènent à ce que celui-ci soit parfois modifié. Tous les quartiers sont prévus dans le plan.

- Chastelas : retour sur la réunion du 07/06
Les acteurs du projet se sont réunis pour faire le point sur les aspects techniques du chantier.
Le dossier de consultation sera publié prochainement.
3 lots ont été définis :
 - Lot 1 - dégagement des emprises par élagage,
 - Lot 2 – paysagisme,
 - Lot 3 – table d'orientation.

- Traverse du village
Les demandes de subvention dans le cadre de travaux d'assainissement sont soumises à l'obligation de réaliser un Schéma Directeur de l'Assainissement (zonage, dimensionnement, planification et programmation pluriannuelle des travaux).
La commune dispose uniquement d'un zonage des réseaux d'assainissement, et se doit de se conformer à cette obligation.
Le commencement des travaux en est donc impacté et retardé de 6 mois à 1 an.

- Rénovation énergétique des menuiseries de l'école
Les devis présentés par les entreprises ne sont pas conformes au référentiel technique du SDED, organisme auprès duquel la commune a sollicité une subvention pour la réalisation de ce projet.
Une réflexion sur la conduite des travaux à mener fera l'objet d'une prochaine réunion d'élus.

IV. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- Le prochain Conseil d'école se déroulera le 15/06 à 18 heures à Roynac.
Les différents sujets évoqués seront :
 - Effectifs de la rentrée (répartition du RPI),
 - Aspects financiers,
 - Liste des petits travaux à réaliser pendant l'été.

- Le 29/06 aura lieu le prochain Conseil du RPI. Ce sera l'occasion de faire le point sur les problèmes de discipline à la cantine, et sur les plaintes émanant de certains usagers quant à la qualité et la variété des menus proposés.

Solidarité

- Vaccination
Irène MAURIN sera à nouveau bénévole à la salle des fêtes de Cléon d'Andran le 18/06.
Elle rappelle par ailleurs que le CCAS, les infirmiers et l'association Vieillir au Village travaillent de concert afin de proposer une aide à la prise de rdv et au transport pour le centre de vaccination.

- La prochaine réunion du CCAS est fixée au 24/06.

V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Vie associative

- Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'association Libertalia pour construire un four à pain communal, sur la base d'un chantier participatif, dans le parc Adèle Clément (derrière les préfabriqués). L'objectif est de créer du lien en allumant le four 1 fois par mois afin que chacun puisse cuire ses plats, à partager ou non sur place, dans la convivialité.

- Subventions aux associations 2021

Comme chaque année, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune une aide financière pour leur fonctionnement.

Après étude des dossiers par la commission chargée des associations, et au vu de la nature des projets présentant un réel intérêt pour les actions que promeut la commune, il est proposé d'accorder aux associations les montants suivants :

Association	Subvention
Amicale Laïque	2 500
AAR	300
Archives et Patrimoine	300
Médiathèque	2 200
Comité des fêtes	500
Coopérative scolaire	1 330
Été de la Saint-Martin	200
FC Valdaine	3 000
TILP	100
Anciens Combattants	350
Vieillir au Village	1 000
Chats l'heureusement Vôtres	1 500
Club Cyclo	600
Les Minots de Chevrière	350
PSM Initiatives	600
Equi Baïla	350
ACCA	250
ADMR	300
Pompiers	200
Total	15 930

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Une réunion avec tous les acteurs du monde associatif puy-saint-martinois aura lieu début juillet.

Culture

- Quelques dates à retenir

- Spectacle de l'école de musique : le 19/06 à 17 heures dans le parc Adèle Clément, suivi d'un apéritif offert par la commune ;
- Itinérances : le 22/06 à 20 heures 30 à la salle des fêtes ;
- Passages du Ludobus le 19/07 (matin) et le 26/07 (après-midi) dans le parc Adèle Clément ;
- Représentation de la Compagnie MIRANDOLE (« Comme il vous plaira », Shakespeare revisité) le 11/08 à 19 heures 30 au kiosque du parc ;
- Forum des associations (avec le traditionnel accueil des nouveaux arrivants, le pique-nique dans le parc et l'apéritif communal) le 29/08 à la salle des fêtes ;
- Inauguration des jardins partagés et du cabanon Saint-Jean le 12 ou 19/09 (confirmation prochaine de la date).

Communication

- Le bulletin municipal est prêt à être imprimé et distribué par les élus.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- 2 villageoises ont procédé au rafraîchissement de la tombe d'Adèle Clément. La commune les remercie pour leur travail et leur allouera la somme de 50 € afin d'en fleurir ses abords.
- Un administré demande à ce que le range-vélos, situé près des toilettes publiques, soit déplacé du fait qu'il est souvent obstrué par des véhicules en stationnement.

La séance est levée à 20 heures 20.

<p>Prochaine séance du Conseil Municipal : le lundi 5 juillet 2021 à 18 heures 30.</p>
